

DÉPARTEMENT	République Française
De l'YONNE	Commune du Val d'Ocre - 89110
	Conseil municipal du 8 avril 2022
Membres en exercice 19	L'an deux-mille-vingt-deux, le 8 avril à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente à Saint-Aubin-Château-Neuf, sous la présidence de Bernard Curnier, maire du Val d'Ocre.
Présents 12	Sont présent.e.s : Aurélie Busset, Marie-Agnès Corbin, Bernard Curnier, Bernard Duval, Aurélie Jaluzot, Patrice Lagrange, Jean-Hugues Motard, Jean-Claude Pokrywa, Françoise Richez, Pascal Robelot, Stéphane Rouet.
Votants 18	Représentés : Karen Delin (F. Richez), Patricia Guttadoro (A Busset), Aurore Luquin (M. Fonfria), Fabrice Salin (JC Pokrywa), Laurence Terraz (B. Duval), Micheline Veillard (S. Rouet), Non représenté : Pierre Valprémit.

Désignation du secrétaire de séance : **Françoise Richez**

12 conseillers présents et 6 représentés.

Le quorum étant atteint, la séance peut débuter.

Ordre du jour :

1. Approbation CR du conseil municipal du 7 mars 2022

Le compte rendu de la séance du 7 mars 2022 n'appelant aucune remarque de la part des membres du Conseil, est approuvé.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 18.

2. Délibération en prévision de l'achat du matériel de Monsieur Valprémit

Sur proposition de M. Duval, la commune se propose de racheter d'occasion le matériel de menuiserie de M. Valprémit. Montant : 5 000€

Le vote est reporté dans l'attente d'un descriptif détaillé du matériel, factures à l'appui, ainsi que d'une évaluation des coûts d'installation dans l'atelier municipal.

3. Vote des taxes directes locales pour l'année 2022

En 2021, le conseil avait voté la prorogation des taux 2020 :

- Taxe foncière (bâti) : **37,74**
- Taxe foncière (non bâti) : **45,99.**

Pour mémoire, dans le département de l'Yonne, ces taxes sont respectivement :

- 43,80 pour la Taxe foncière bâti (+ 1,3% versus 2021)
- 47,87 pour la Taxe foncière non bâti.

Le maire propose de proroger les taux à leur valeur de 2021.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 18.

4. Évolution de la tarification de l'assainissement

Contexte

- L'assainissement ne concerne que 60% à 80% de la population de la commune, aussi son financement doit impérativement être équilibré par les subventions et la facturation auprès des seuls habitants concernés.
- L'entretien de la station et la facturation sont portés par les employés communaux. Aussi, le budget annexe Assainissement reverse à la commune les charges en personnel supporté par celle-ci. (la mise à disposition d'employés.)
- Au 1^{er} janvier 2026, la Com Com va prendre la compétence de l'assainissement.
- À la date d'aujourd'hui, il y a environ 15 000€ d'impayés au passif du budget assainissement, dont environ 12 000€ antérieurs à 2021 et s'étalant de 2006 à 2021.
- Une refonte des amortissements en 2018 nécessite d'être revue.
- Un mode de facturation, basé pour 80% sur l'abonnement et non sur la consommation en eau n'est semble-t-il jamais celle privilégiée par les communes.

Proposition de délibération

- Sur l'exercice 2022, nous proposons de modifier la tarification indexée sur la consommation d'eau, à savoir 1,00€ ht par m³ (contre 0,50€ ht actuellement) en gardant comme objectifs :
 - Rattrapage tarifaire inchangé depuis 2014.
 - Facturer au réel les charges portées par la commune pour l'entretien de l'assainissement (nettoyage hebdo et annuel, administration de la facturation).
 - Faire évoluer le mode de facturation, en vue de la reprise de la compétence par la Com Com.
 - Traiter les non-valeurs. (12 000€ au 31/12/2022.)

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 18.

5. Budget principal :

Le conseil municipal convoqué ce 8 avril 2022, a pour principal objet, l'approbation des comptes 2021 et le vote des budgets 2022.

5.1 : Examen des comptes de gestion et administratif de l'année 2021 pour la commune du Val d'Ocre

Présentation des comptes

Le maire quitte la séance. Françoise Richez, 1^{re} adjointe prend la présidence pour le vote.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 18.

Affectation du résultat de l'exercice 2021

Résultats consolidés et report à nouveau sur 2022				
Fonctionnement résultats antérieurs 2020		254 270,38	résultats exercice en F	294 681,41
Investissements résultats antérieurs 2020		-34 130,90	résultats exercice en I	-92 696,44
				201 984,97
			6 800,00	195 184,97
Virement au 1068 en réserve car excédent				
Report à nouveau en fonctionnement BP 2022				195 184,97
Report à nouveau en investissement				

Virement au 1068 : 99 496,44 €.

Report à nouveau en fonctionnement : 195 184,97 €.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 18.

5.2 Présentation et vote du budget primitif 2022

Présentation du budget 2022 : les différents chapitres sont présentés aux conseillers avant de passer au vote.
La loi nous impose pour le budget, de procéder à un vote, chapitre par chapitre.

Budget Primitif 2022, Dépenses de Fonctionnement : 865 606,00€

Chapitre 011, Charges de gestion Générale / 224 120 € :	adopté à l'unanimité.
Chapitre 012, Charges en personnel / 219 100€ :	adopté à l'unanimité.
Chapitre 014, Atténuation produits / 56 686 € :	adopté à l'unanimité.
Chapitre 042, Virement à la section investissement / 215 000 € :	adopté à l'unanimité.
Chapitre 65, Autres charges de gestion / 134 900€ :	adopté à l'unanimité.
Chapitre 66, Charges Financières / 14 500 € :	adopté à l'unanimité.
Charges exceptionnelles / 1300€ :	adopté à l'unanimité

Budget Primitif 2021, Recettes de Fonctionnement : 865 606,00 €

Chapitre 002, Report Résultat 195 184,97 € :	adopté à l'unanimité.
Chapitre 013, Atténuation Charges / 10 191,03 € :	adopté à l'unanimité.
Chapitre 042, Opération d'Ordre Régis / 50 000€ :	adopté à l'unanimité.
Chapitre 070, Produit des services / 47 400€ :	adopté à l'unanimité.
Chapitre 73, Impôts et taxes / 312 500 € :	adopté à l'unanimité.
Chapitre 74, Dotation et participation / 167 830 € :	adopté à l'unanimité.
Chapitre 75, Autres Produits / 82 000 € :	adopté à l'unanimité
Chapitre 77 Produits exceptionnelles/ 500 € :	adopté à l'unanimité.

Budget Primitif 2021, Dépenses d'Investissement : 720 920,89€

Non individualisée

Chapitre 21,Immocorporelles / 192 480,33€ :	adopté à l'unanimité.
Chapitre 23 Immo en cours installation / 180 000€ :	adopté à l'unanimité.
Financière / Solde d'exécution / 99 496,44€	
Chapitre 16Emprunts et dettes/ 253 978,12 € :	adopté à l'unanimité.

Budget Primitif 2021, Recettes d'Investissement : 720 920,89€

Chapitre 00, Financières / 8100 € :	adopté à l'unanimité.
Chapitre 00, Non individualisées / 398 324,45 € :	adopté à l'unanimité.
Chapitre 021 Virement depuis le fonctionnement / 215 000€ :	adopté à l'unanimité.
1068 Excédant / 99 496,44€	

Le budget 2021 est adopté à l'unanimité.

6. Budget Annexe (Assainissement)

6.1 Examen et vote du compte de gestion de l'exercice 2021

Présentation du compte de gestion du trésorier. Aucune remarque particulière du trésorier.

Il est déclaré conforme et voté à l'unanimité.

6.2 Examen et vote du compte administratif de l'exercice 2021

Présentation du compte administratif de l'exercice 2021. Il est en toute part équivalent au compte de gestion. Le maire quitte la séance. Françoise Richez, 1^{re} adjointe prend la présidence pour le vote.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 18.

6.3 Affectation du résultat de l'exercice 2021

RESULTATS CONSOLIDES ET REPORT A NOUVEAU SUR 2022				
Fonctionnement résultats antérieurs (2020)	6 462,62	résultats exercice 2021 Fonctionnement	-298,06	6 164,56
Investissements résultats antérieurs (2020)	-7 450,25	résultats exercice 2021 Investissement	9 675,04	2 224,79
				8 389,35

Virement au 1068 : 6164,35	
Report à nouveau en fonctionnement en fonct BP 2022	6 164,56

Virement au 1068 : 6164,56€

Report à nouveau en investissement : 9675,04€

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 18.

6.4 Présentation et vote du budget Annexe 2022 (Assainissement)

Remarque sur budget 2022 :

Ce budget a pour objectif d'être en capacité de :

- Faire supporter par le budget assainissement, les charges réelles de la station, (Contrôles bi hebdomadaire des filtres et des pompes ; entretien annule par le faucardage de la station ; taches administratives liées à la facturation)
- Epurer des non-valeurs anciennes.
- Ré équilibrer les charges et les produits du budget assainissement
- Faire évoluer la facturation en minimisant le poids de l'abonnement au profit de la taxe indexée sur la consommation d'eau potable.

Les différents chapitres sont présentés aux conseillers avant de passer au vote.

Budget Annexe 2022 Assainissement, Dépenses de Fonctionnement : 61 979,56€

Chapitre 011, Charges de gestion Générale / 4000 € : adopté à l'unanimité.

Chapitre 012 Charges Extérieures (Personnel commune)/ 10 000€ : adopté à l'unanimité.

Chapitre 014 Atténuation (Modernisation) / 2800 € adopté à l'unanimité.

Chapitres non globalisés

Chapitre 022 Dépenses imprévues / 512,56 € : adopté à l'unanimité.

Chapitre 065 Autre Charges de gestions / 5000 € : adopté à l'unanimité

Chapitre 042 Opération d'Ordre / 29 167 € : adopté à l'unanimité.

Chapitre 042 Virement à la section investissement /6200 € : adopté à l'unanimité

Chapitre 66 Charges Financières / 3500 € : adopté à l'unanimité.

Chapitre 67 Charges exceptionnelles / 800 € : adopté à l'unanimité.

Budget Annexe 2022 Assainissement, Recettes de Fonctionnement : 61 979,56€

Chapitre 002, Report Résultat /6164,56€ : adopté à l'unanimité.

Chapitre 070, Produit des services /45 800€ : adopté à l'unanimité.

Chapitre 74, Subvention /1000,00€ : adopté à l'unanimité.

Chapitre 042 Opération d'Ordre, 9015,00€ : adopté à l'unanimité.

Budget Annexe 2022 Assainissement, Dépenses d'Investissement : 45 042,04€

Chapitre 00, Financières - Emprunts / 22 000,00 € : adopté à l'unanimité.

Chapitre 00, Non individualisées / Immo corporelles /14 027,04€ : adopté à l'unanimité.

Chapitre 040 Opération d'Ordre / 9015 € : adopté à l'unanimité.

Budget Annexe 2022 Assainissement, Recettes d'Investissement : 45 042,04€

Chapitre 00 Financière ; Report 1068 / 9675,04 €.

Chapitre 021 Virement depuis le fonctionnement / 6200 € : adopté à l'unanimité.

Chapitre 040 Opération d'Ordre / 29167€ : adopté à l'unanimité.

Le budget Annexe 2022 (Assainissement) est adopté à l'unanimité.

7. Valeur non recouvrable sur budget Assainissement

À la demande du Trésor public, des non-valeurs pour un montant de 2 000,86€ doivent être passées en perte.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 18.

8.Choix du prestataire pour la rénovation de la toiture de la maison Larcena

Le devis présenté par l'entreprise Meunier est jugé trop cher. Le choix se porte entre les entreprises Lenoble et Dury qui présentent des devis applicables jusqu'en décembre 2022.

Entreprise Meunier	66 654,54 €
Entreprise Lenoble	53 966,83 €
Enterprise Dury	58 808,54 €

Après discussion sur les délais de réalisation et les coûts, un vote a lieu :

Entreprise Lenoble : 9 voix Entreprise Dury : 6 voix Abstentions : 3 voix.

Le conseil demande au Maire de s'assurer que l'entreprise sélectionnée, a bien mis en place le processus d'élimination des déchets en phase avec la réglementation.

L'entreprise Lenoble est donc choisie, pour réaliser la réfection de la toiture du bâtiment au 3 rue Jean Larcena.

9. Informations et question diverses

- B. Curnier :
 - Présence sur la commune d'entreprise dans le cadre du déploiement de la fibre.(1^{er} au 30 avril)
 - Un document de la préfecture, bilingue ukrainien/français va être diffusé aux conseillers concernant les démarches à effectuer par les réfugiés ukrainiens.
 - Rappel des consignes pour la tenue de l'élection présidentielle.
- A. Jaluzot :
 - A assisté à l'assemblée générale de la MAM. Rapporte des demandes (signalétique dans le village, affichage sur le bâtiment, four à micro-ondes, compteur d'eau). Le maire insiste sur le fait que les assistantes maternelles doivent prendre le temps de venir le voir à la mairie. Cela permet créer un dialogue efficace.
 - A réceptionné la signalétique et les poteaux à planter sur les chemins du SIVU. Fournir à S. Rouet les plans des chemins pour effectuer leur entretien. Prochain rallye des châtaignes : fin octobre au Val d'Ocre.
- JH. Motard signale qu'une association de Pourrain réceptionnera les colis de fin d'année restant en stock.
- JC. Pokrywa signale que 2 tables de ping-pong en béton sont disponibles en Région parisienne pour qui veut les prendre. Le maire charge JC Pokrywa de réunir les éléments (coûts de transport et véhicule) permettant de prendre une décision à ce sujet.
- P. Robelot : plusieurs devis en cours concernat :
 - Petit outillage de jardin pour les employés communaux
 - Entretien et maintenance des jeux et agrès au Moulin
 - Bancs de plastique et équipements des cours des écoles et des Pandas
- F. Richez : compte rendu de la rencontre avec les jeunes et de la rencontre avec les associations toujours très présentes et actives pour animer la commune.

Tous les points de l'ordre du jour étant traités, la séance est levée à 21h25.

Le maire

Bernard Curnier

